

Guide relatif à l'inscription scolaire
pour les parents d'élèves d'une famille
multiculturelle

Envoyer ses enfants à l'école



I . Guide de l'inscription scolaire

1. Inscription en Maternelle	07
2. Inscription en Primaire	10
3. Inscription en Collège	11
4. Inscription en Lycée	12



II . Guide de la scolarisation et du transfert

En cas de retour des enfants résidant à l'étranger ou pour les enfants de nationalité étrangère etc.

1. Guide de la scolarisation et du transfert	15
2. Evaluation du niveau scolaire des élèves multiculturels	17



III . Les programmes d'aide à la scolarité

1. Ecoles pour élèves multiculturels	18
2. Soutien scolaire pour élèves multiculturels	20
3. Aide financière à la scolarisation	20
4. Aide à la vie scolaire	21



Annexes

1. Présentation des vidéos 'The Korean Education System and Entrance Information'	22
2. Lexique lié à la vie scolaire	23
3. Pays concernés par la Convention Apostille	29

Les traductions en 12 langues duguide relatif à l'inscription scolaire pour les parents d'élèves d'une famille multiculturelle

Envoyer ses enfants à l'école

sont disponibles.

한국어 (한국어)		English (영어)	
Tiếng Việt (베트남어)		中文 (중국어)	
Tagalog (타갈로그어)		日本語 (일본어)	
ภาษาไทย (태국어)		Монгол (몽골어)	
русский (러시아어)		ខ្មែរ (크메르어)	
မြန်မာ (미얀마어)		Français (프랑스어)	
عربي (아랍어)		Site Web de l'éducation multiculturelle (edu4mc.or.kr)	

※ Vous pouvez télécharger le guide relatif à l'inscription scolaire pour les parents d'élèves d'une famille multiculturelle 2020 「Envoyer ses enfants à l'école」 en format PDF sur le site Web www.edu4mc.or.kr.

Le système scolaire coréen

•• Le système éducatif coréen suit le modèle Maternelle / Primaire / Collège / Lycée / Université.

- En termes de **cycle scolaire**, la durée de chaque niveau est fixée de la façon suivante: **3 ans pour la Maternelle, 6 ans pour le Primaire, 3 ans pour le Collège et 3 ans pour le Lycée**. Chaque année scolaire est divisée en deux semestres distincts. Habituellement, le 1^{er} semestre commence début Mars et le 2nd semestre fin Août ou début Septembre.
- En termes de **programme pédagogique**, la Maternelle respecte une **approche pédagogique intégrale** centrée sur le jeu, là où les niveaux Primaire / Collège / Lycée adoptent une **approche mêlant activités scolaires et activités créatives de découverte** extra-scolaires.
- **Les 6 années du Primaire et les 3 années du Collège sont obligatoires et gratuites.**

※ A noter cependant que les établissements privés sont payants, qu'il s'agisse d'Ecoles Primaires, de Collèges spécialisés dans l'art et le sport, ou d'Ecoles internationales.

•• Il est possible d'inscrire son enfant en Ecole primaire, au Collège et au Lycée quel que soit son statut légal sur le territoire.

- La loi coréenne sur l'enseignement primaire et secondaire et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant sont chacune garantes du **droit des enfants et adolescents à recevoir une éducation primaire et secondaire**. Quel que soit son statut légal, l'inscription en Ecole primaire et au Collège est assurée sur le territoire sud-coréen.
- Dans le cas de parents qui craindraient d'envoyer leur enfant à l'école par peur que soit révélé leur statut sur le territoire, **il est important de noter qu'aucune mesure répressive n'est prise à l'encontre de parents en situation irrégulière par l'intermédiaire de leur enfant**, ceci afin de garantir le droit à recevoir une éducation.

•• Sur la base d'un environnement favorable au multiculturalisme, nous soutenons tous les élèves et étudiants pour qu'ils puissent apprendre et grandir ensemble.

- Pour répondre à la fois à la demande d'une éducation multiculturelle pour l'ensemble des élèves et aux besoins spécifiques des élèves eux-mêmes issus d'une famille multiculturelle, certains établissements de niveau Primaire / Collège / Lycée ont été désignés comme Ecole multiculturelle et proposent un cursus spécifique orienté vers la multiculturalité.
- Parmi ces Ecoles multiculturelles, certaines offrent des **cours intensifs de coréen** et concentrent leurs efforts sur un **apprentissage de la langue et de la culture coréenne**, tout en fournissant un socle fondamental de connaissances qui soit adapté à l'élève.

[Le système scolaire coréen]

	Niveau	Durée	Âge	Coût	Note
Préscolaire	Ecole maternelle	3 ans	3 à 5 ans	Payant / Gratuit	-
Primaire	Ecole primaire	6 ans	6 à 11 ans	Payant / Gratuit	Obligatoire
Secondaire	Collège	3 ans	12 à 14 ans	Payant / Gratuit	Obligatoire
	Lycée	3 ans	15 à 17 ans	Payant / Gratuit	-
Supérieur	Licence	4 ans	Plus de 18 ans	Payant	-
	Diplôme professionnel	2 à 3 ans			
	Master et doctorat	2 à 5 ans			

I

Guide de l'inscription scolaire



Âge	Niveau
3 à 5 ans	Inscription en Maternelle [A préparer] Dossier à déposer sur le site Go-First School ¹⁾ (www.go-firstschool.go.kr)
	Entre Octobre et Décembre (selon l'école) <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire sur le site Go-First School (www.go-firstschool.go.kr) • Vérifier les modalités d'admission de l'École maternelle désirée <ul style="list-style-type: none"> ※ Pensez bien à vérifier dans les modalités d'admissions que l'établissement en question accepte les enfants issus de familles multiculturelles • Déposer votre dossier et vérifier la confirmation (impression possible) • Prendre connaissance des résultats de la loterie et procéder à l'inscription • Être présent à la séance d'orientation et a rendez-vous préparatoire
	Entre Janvier et Février <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire aux admissions secondaires et prendre connaissance des réponses • Procéder à l'inscription dans l'école maternelle choisie • Être présent à la séance d'orientation et au rendez-vous préparatoire
Début Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie de rentrée à l'École
6 à 11 ans	Inscription en Primaire [A préparer] Réception de la demande de scolarisation et préparation de la rentrée
	Avant le 20 Décembre de l'année précédant la rentrée <ul style="list-style-type: none"> • Accuser bonne réception de la Demande de scolarisation de l'enfant, émise par l'une des administrations Eup / Myeon / Dong compétentes (sur laquelle est indiquée l'établissement proposé et la date de la rentrée) <ul style="list-style-type: none"> ※ L'administration en question transmettra à l'établissement proposé le nom, le numéro d'identité et l'adresse de l'élève ainsi que le nom, la date de naissance, l'adresse et le numéro de téléphone de son tuteur légal ※ A noter que les enfants de nationalité étrangère ne recevront pas cette Demande de scolarisation
	Entre Janvier et Février <ul style="list-style-type: none"> • Rendez-vous préparatoire, selon l'établissement : préparation de la rentrée
Début Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie de rentrée à l'École
12 à 14 ans	Inscription en Collège [A préparer] Aucune préparation (les documents nécessaires étant préparés par l'École primaire)
	Mi-Janvier <ul style="list-style-type: none"> • Attribution d'un Collège (sur un principe de loterie)
	Fin Janvier <ul style="list-style-type: none"> • Annonce des attributions, rendez-vous préparatoire
	Mi-Février <ul style="list-style-type: none"> • Réattribution, inscription dans les attributions secondaires, tests de placement des classes
	Mi ou fin Février <ul style="list-style-type: none"> • Publication du résultat des attributions secondaires
Début Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie de rentrée à l'École
15 à 17 ans	Inscription en Lycée <ul style="list-style-type: none"> • Lycées généraux (y compris les Lycées autonomes) • Lycées spécialisés : Lycée de langues, de science, d'art, de sport et Lycées internationaux • Lycées professionnels : Lycées techniques, Lycées alternatifs, Meister High Schools • Autre : École pour enfants sourdoyés <ul style="list-style-type: none"> ※ A noter que les dates de candidature et de sélection peuvent varier en fonction du type de Lycées et du Bureau de l'éducation dont l'établissement dépend. ※ Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au Portail d'informations sur les inscriptions en Lycée (www.hischool.go.kr).
	Plus de 18 ans

1) Si vous ne parvenez pas à utiliser le système officiel d'admission en Maternelle du site Go-First School (www.go-firstschool.go.kr), vous pouvez vous rendre à l'école pour déposer directement votre dossier.

01 >> Inscription en Maternelle



Les différents types d'Ecoles maternelles

- **Ecoles nationales** : Etablies et gérées par l'Etat
- **Ecoles publiques** : Etablies et gérées par les administrations locales, telles que la Ville ou la Région
- **Ecoles privées** : Etablies et gérées par une entité physique ou morale

Tranche d'âge concernée

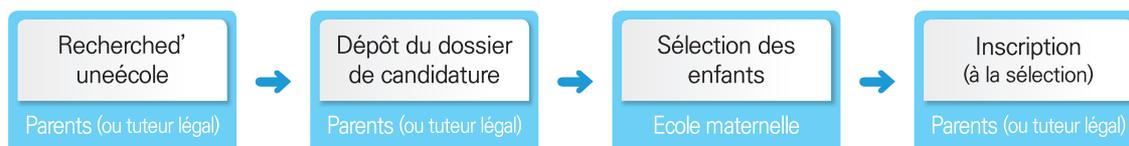
- Un enfant peut être inscrit en Ecole maternelle à tout moment entre l'âge de 3 ans et son entrée en Primaire.

Calendrier des admissions

- **Admission en début d'année** : L'année scolaire en maternelle commence le 1^{er} Mars et se termine à la fin du mois de Février de l'année suivante, et **la rentrée a généralement lieu début Mars.**
- **Admission en cours d'année** : Il peut être **possible d'être admis en Maternelle en cours d'année**, mais les conditions variant d'un établissement à l'autre, il est recommandé de se renseigner directement auprès de l'école concernée

Processus d'admission

- L'intégralité du processus d'admission, du dépôt de dossier à l'inscription finale, se déroule en ligne sur le site internet **Visit Go-First School** (www.go-firstschool.go.kr).



Q Infos utiles Comment trouver une Maternelle dans votre quartier ?

- ▶ Vous pouvez trouver nombre d'informations sur les Ecoles maternelles de votre quartier en ligne, grâce **aux sites internet First School et Child School Info**. Y figurent non seulement la localisation exacte des Ecoles maternelles région par région, mais aussi les calendriers, les processus d'inscription et les programmes pédagogiques.
 - **Visit Go-First School** (www.go-firstschool.go.kr):
 - Ce site, qui gère le système officiel d'admission en Maternelle, permet aux parents non seulement d'accéder simplement et sans contrainte à l'ensemble des informations relatives aux Ecoles maternelles, mais aussi de déposer un dossier d'inscription et de consulter les résultats des sélections des établissements.
 - **Kindergarten Notification** (e-childschoolinfo.moe.go.kr):
 - Ce site fournit des informations sur la localisation et l'admission dans les Ecoles maternelles, région par région.
- ▶ Il est recommandé de tenir compte des 4 points suivants quand vous choisirez l'Ecole maternelle de votre enfant.
 - **[La localisation]** Un établissement proche par rapport à votre résidence ou votre lieu de travail.
 - Un trajet trop long peut faire ressentir à l'enfant un stress inutile, à la fois physique et mental.
 - **[L'approche pédagogique]** Un établissement répondant à votre approche de l'éducation.
 - La philosophie pédagogique pouvant varier d'une école à l'autre, il est important de prêter attention au type de programmes suivis dans l'établissement choisi.
 - **[Les installations]** Un établissement propre et sûr
 - Votre enfant allant y passer un temps non-négligeable, il est important de s'assurer que l'établissement choisi offre une propreté et une sécurité absolue.
 - **[Les enseignants]** Un enseignant entrant l'interaction avec les enfants
 - Il est primordial que les enseignants sachent entretenir des interactions positives avec votre enfant, pour lui garantir un développement personnel sain.

➤ Dépôt des dossiers d'inscription en Maternelle

- Calendrier des dépôts de dossier
 - Bien qu'il puisse y avoir quelques différences selon les quartiers et les établissements, l'admission des nouveaux élèves se prépare généralement aux **mois d'Octobre et de Novembre précédant la rentrée scolaire.**
- Procédures des dépôts de dossier
 - Il est possible de déposer votre demande d'inscription en Maternelle soit en ligne, soit directement en main propre à l'établissement, sachant que trois dossiers maximums peuvent être déposés.
 - **Dépôt en ligne** : les parents (ou par le tuteur légal) peuvent déposer le dossier sur le site 'GoFirst School'
 - **Dépôt en main propre à l'établissement** : Dépôt de dossier par visite à l'établissement souhaité
 - Les demandes sont classées en deux catégories, admissions préalables et admissions classiques, et il vous faudra par ailleurs vérifier que l'établissement souhaité accepte les enfants issus de familles multiculturelles dans les admissions préalables **accepte les enfants issus de familles multiculturelles dans les admissions préalables.**
 - Etant donné qu'il est possible que des documents supplémentaires soient demandés par certaines Maternelles pour l'inscription d'enfants issus de familles multiculturelles, nous vous recommandons de lire attentivement les avis d'admission ou de vous renseigner directement auprès de l'établissement concerné.

➤ Sélection des enfants et inscriptions

- La sélection des enfants se fait par un système de tirage au sort et non pas par l'ordre d'arrivée. Les résultats de la sélection sont disponibles soit sur le site Go First School ou soit dans votre appareil mobile.
- En cas de non-sélection ou de renonciation à la place retenue, il est toujours possible de déposer ultérieurement une inscription supplémentaire dans une école où il reste des places libres. Vous pouvez vérifier les informations en la matière sur le site Go First School.
- Une fois l'inscription finalisée, à travers une séance d'orientation et un rendez-vous préparatoire destinés aux parents, vous aurez toutes les informations utiles pour la rentrée scolaire.

➤ Préparation de la rentrée

- La préparation de la rentrée est divisée en deux comme suit :
 - **Pour les parents** : Il faut vérifier si vous êtes éligibles à une aide financière pour la scolarisation de votre enfant, et les documents supplémentaires nécessaires pour la rentrée (variables selon l'établissement, mais par exemple un formulaire d'inscription aux activités parascolaires pour des familles dont les deux parents travaillent, etc.), ainsi que les photos, les choses sollicitées par l'école.
 - ✘ Il est souhaitable que vous participiez à la séance d'orientation pour savoir toutes les informations nécessaires avant la rentrée scolaire. Il vous sera utile de visiter l'école à l'avance avec votre enfant pour faciliter l'adaptation à une nouvelle ambiance.
 - **Pour l'enfant** : Il s'agit pour l'enfant de se familiariser avec les règles de sécurité de base, de s'habituer à être temporairement séparé de ses parents (ou de son tuteur légal), d'apprendre à se sociabiliser avec ses camarades, de développer les savoir-vivre en communauté (aux toilettes et à table) ou encore d'apprendre à être prudent quand il prend le bus scolaire.



N.B Organisation du programme pédagogique de Maternelle

Composition des différents semestres et niveaux

- L'année scolaire d'une Maternelle est divisée en deux semestres.
 - 1^{er} semestre : Il commence le 1^{er} Mars (dans les faits, les cours débutent le 2 Mars puisque le 1^{er} est un jour férié) et se termine à une date arrêtée par la direction de l'établissement (habituellement miAoût ou fin Août), décidée en fonction du nombre de jours de classe, de jours de repos et du programme en lui-même.
 - 2^e semestre : Il commence le lendemain de la fin du 1^{er} semestre et se termine à la fin du mois de Février.
- Les activités scolaires de Maternelle durent 4 à 5 heures par jour, et sont suivies par des activités parascolaires qui associent garde des enfants et classes supplémentaires.
- Selon les politiques pédagogiques et les circonstances particulières à chaque école, les classes peuvent être divisées par âge (classes d'enfants de 3 ans, de 4 ans et de 5 ans) ou bien peuvent être mélangées.

Nombre de jours de classe et présence

- Le nombre de jours de classe dans l'année scolaire est décidé par le directeur de chaque établissement, sur une base de **180 jours annuels minimum**.

Programme pédagogique (Programme Nuri)

- Le programme pédagogique que suivent les Ecoles maternelles, dit **Programme Nuri**, a pour objectif d'accompagner les enfants dans un développement harmonieux et sain du corps et de l'esprit, et de leur inculquer les bases de savoir-vivre nécessaires à une société démocratique.
- Ce programme est composé de 5 axes majeurs (exercices physiques et santé, communication, relations sociales, expérimentations artistiques, découverte de la nature) et les cinq éléments seront reliés à l'expérience de chaque enfant à travers l'apprentissage ludique.
- Sur la base de programme Nuri, chaque établissement met en œuvre un plan adapté à ses besoins tout en envisageant pleinement l'apprentissage ludique y compris des activités en extérieur dans sa programme journalier.

Activités quotidiennes

- A la différence du primaire et du secondaire, les Ecoles maternelles ne font pas usage de manuels scolaires. L'enseignement et les activités pédagogiques passent par des jeux adaptés aux spécificités du développement de l'enfant.
 - L'enfant aura des expériences différentes comme jeux, activités quotidiennes et activités en extérieur pendant sa journée à la classe. Il joue la plupart de son temps à la classe y compris les activités en extérieur.
 - Les activités quotidiennes comprennent aller à l'école, laver les mains, aller aux toilettes, les collations, le déjeuner, la sieste et le repos. À travers cela, on prend en considération du rythme physique des enfants pour qu'ils puissent s'amuser à l'école maternelle.
 - Les activités sont soutenues par les enseignants qui aident les tout-petits à élargir leur apprentissage par le jeu. Les enseignants planifient et organisent des activités pour soutenir le jeu dirigé par les tout-petits.
- Exemple) Éducation à la sécurité, chanter une chanson, faire la conversation, raconter un conte de fées, etc.



Les différents types d'Ecoles primaires

- **Ecoles nationales** : Etablies et gérées par l'Etat, ou rattachées à une université nationale ou à une faculté spécialisée dans l'éducation
- **Ecoles publiques** : Etablies et gérées par les administrations locales, telles que la Ville ou la Région
- **Ecoles privées** : Etablies et gérées par une personne physique ou morale

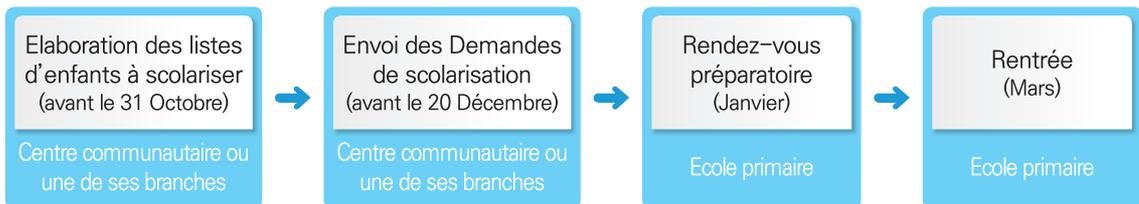
Tranche d'âge concernée

- **Tout enfant qui atteint l'âge de 6 ans** entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre de l'année en cours **a l'obligation d'être inscrit à l'Ecole primaire.**
 - Pour l'année scolaire 2021, sont concernés les enfants nés entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre de l'année 2014
 - Pour l'année scolaire 2022, sont concernés les enfants nés entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre de l'année 2015

Calendrier des admissions

- L'année scolaire en Primaire commence le 1^{er} Mars et se termine à **la fin du mois de Février de l'année suivante, et la rentrée a généralement lieu en Mars.** Il peut être possible d'être admis à tout moment dans l'année pour peu que cela ne gêne pas le bon déroulement du programme scolaire.

Procédures d'admissions



- Vous pouvez vérifier que votre enfant soit bien concerné par la rentrée à venir en vous adressant au Centre communautaire de votre Dong ou à l'une de ses branches de quartier Eup / Myeon, de façon à vous assurer de bien recevoir chez vous la demande de scolarisation avant le 20 Décembre.
- Généralement le Bureau de l'éducation municipal et régional prend en compte de lieu de résidence des parents pour désigner la zone scolaire, **mais en ce qui concerne un enfant issu d'une famille multiculturelle, il peut être orienté vers une école primaire dont elle se dispose d'une classe spéciale destinés aux enfants de la famille multiculturelle.**
- Les Ecoles primaires nationales et privées sélectionnant elles-mêmes leurs élèves, **il vous faudra prendre contact directement avec l'établissement concerné** pour obtenir de plus amples informations sur les périodes d'inscription.



Infos utiles

L'admission des enfants issus de familles étrangères

- ▶ **Un enfant issu d'une famille étrangère ne recevra pas systématiquement une Demande de scolarisation, et ce même s'il est né en Corée.** Nous vous prions d'aller vous renseigner sur les procédures d'admission auprès d'une Ecole primaire proche de chez vous, muni d'un justificatif de domicile en Corée.
- ▶ **Même si vous êtes en situation irrégulière, il est possible de faire admettre votre enfant en Ecole primaire.** Vous aurez besoin d'un justificatif de domicile en Corée, par exemple un contrat de bail immobilier ou une lettre de référence (attestation par un tiers), ainsi que d'un justificatif attestant de la date de naissance de votre enfant.



Tranche d'âge concernée

- Tout enfant ayant terminé le Primaire ou démontrant un niveau équivalent a l'obligation d'être inscrit au Collège.

Calendrier des admissions

- L'année scolaire en Collège commence le 1^e Mars et se termine à la fin du mois de Février de l'année suivante, et **la rentrée a généralement lieu en Mars**. Il est **possible d'être admis à tout moment dans l'année** pour peu que cela ne gêne pas le bon déroulement du programme scolaire.

Procédures d'admissions en Collège



- Généralement le Bureau de l'éducation municipal et régional **prend en compte de la zone scolaire et la répartition géographique des établissements dans l'attribution du Collège**, mais **en ce qui concerne un enfant issu d'une famille multiculturelle, il peut être orienté vers un collège dont il se dispose d'une classe spéciale destinés aux enfants de la famille multiculturelle**.
- Si l'enfant est déjà en cours de scolarité en Ecole primaire, **les parents (ou le tuteur légal) n'ont rien à préparer par eux-mêmes** puisque **c'est l'établissement qui est responsable des procédures d'admission au Collège et de la préparation des documents nécessaires**.
- Cependant, il faut noter que **les Collèges internationaux ou ceux spécialisés en sport ou en art** peuvent sélectionner leurs élèves en imposant des conditions spécifiques à l'admission, relatives au cursus particulier de l'établissement. Les critères, les processus et les méthodes de sélection se varient d'une école à l'autre, **il faut vérifier les conditions de l'établissement concerné**.

[Conditions d'entrée en fonction du type de Collèges]

	Collèges généraux	Collèges spécialisés
Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> • Classés selon la mixité ou non des établissements, en Collège de garçons, Collège de filles et Collèges mixtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection et formation d'élèves démontrant des compétences acquises dans un domaine particulier • Collèges de sport, Collèges d'art, Collèges internationaux
Frais scolaires (frais d'inscription et de scolarité)	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit 	<ul style="list-style-type: none"> • Payant (variable selon l'école)
Conditions d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution par le Bureau de l'éducation selon la zone scolaire et la répartition géographique des établissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection fondée sur des conditions d'entrée particulières

Q Infos utiles soutien aux activités parascolaires de l'école primaire, du collège et du lycée

- ▶ Des activités parascolaires sont destinées aux enfants issus d'une famille à faibles revenus ou ceux dont les deux parents travaillent avec une offre de service en salle d'études après les cours.
- ▶ Tous les élèves d'écoles primaires, de Collèges et de Lycées peuvent accéder aux diverses activités parascolaires dans le but de renforcement de ses capacités et du développement de ses aptitudes.
- ▶ Il faut contacter le bureau de l'éducation municipal et régional pour savoir la disponibilité des activités, les aides financières, tous les détails y afférents.

04 >>> Inscription en Lycée



Les différents types de Lycées

- **Lycées généraux** : Représentant la plus grande part des Lycées du pays, ces écoles publiques ou privées ont la charge de l'enseignement de la filière générale.
- **Lycées à but spécifique** : Ecoles de langues, de sciences ou encore Lycées internationaux, ces établissements ont pour but de proposer un enseignement spécialisé dans un domaine particulier.
- **Lycées professionnels** : Ces écoles viennent fournir à des élèves ayant des compétences et des aptitudes similaires, un enseignement centré sur la compréhension des phénomènes naturels et un enseignement qui se donne pour objectif de cultiver leur talent dans un domaine spécifique.
- **Lycées autonomes** : Ces écoles, qui peuvent être publiques ou privées, opèrent de façon plus autonome que les autres types de Lycées, autant en termes de programme que de fonctionnement.

Tranche d'âge concernée

- **Tout enfant ayant terminé le Collège ou démontrant un niveau équivalent** a la possibilité d'être inscrit en Lycée.

Calendrier des admissions

- L'année scolaire en Lycée commence le 1^{er} Mars et se termine à la fin du mois de Février de l'année suivante, et **la rentrée a généralement lieu en Mars.**

Calendrier des sélections

- La sélection des élèves de Lycée se déroule en deux étapes.
 - Etape 1 : Lycées généraux (s'ils proposent des options en sport et en art) et Lycées à but spécifique (en science, en art, en sport, ainsi que les établissements adaptés aux demandes du secteur industriel)
 - Etape 2 : L'ensemble des établissements qui n'ont pas été concernés par l'étape 1, et notamment les Lycées généraux (hors ceux proposant des options en sport et en art)
- Les périodes d'inscription et les méthodes de sélection étant différentes selon la ville, la région et le Bureau de l'éducation concerné, il est nécessaire de se renseigner directement auprès de l'établissement désiré avant d'entreprendre vos démarches.

[Conditions d'entrée en fonction du type de Lycées]

Catégorie	Catégorie détaillée	Objectif	Conditions d'entrée
Lycées généraux	Lycées généraux	• Fournir un enseignement secondaire qui prenne la suite de l'enseignement reçu au Collège	• En zone standardisée : Tirage au sort • En zone non-standardisée : Dossier scolaire et examen d'entrée, etc.
Lycées spécialisés	Lycées de langues étrangères	• Cultiver le talent pour les langues	• Conditions d'entrée décidées indépendamment par le Comité de sélection de chaque établissement
	Lycées internationaux	• Cultiver le talent pour l'international	
	Lycées de sciences	• Cultiver le talent pour les sciences	• Conditions d'entrée décidées indépendamment par le Comité de sélection de chaque établissement
	Lycées d'art Lycées de sport	• Cultiver les talents artistiques dans la littérature, la musique, l'art, la danse, le théâtre et le cinéma	• Dossier scolaire, entretien et test de compétence
	Meister High Schools	• Cultiver les jeunes meisters en lien avec une demande industrielle spécialisée dans des domaines porteurs	• Dossier scolaire, entretien et test de compétence
Lycées professionnels	Lycées techniques	• Cultiver le talent d'élèves ayant des compétences et des aptitudes similaires dans un domaine particulier	• Dossier scolaire, entretien et test de compétence
	Lycées alternatifs	• Formation alternative basée sur des programmes autonomes centrés sur l'apprenant	
Lycées autonomes	Lycées autonomes privés	• Fournir un enseignement et un cursus différent selon les principes de fondation de chaque école privée	• Conditions d'entrée décidées indépendamment par le Comité de sélection de chaque établissement
	Lycées autonomes publiques	• Afin d'améliorer et de développer le système éducatif, on offre une autonomie pour les écoles et ses programmes lorsqu'ils sont reconnus par le surintendant de l'éducation	• En zone standardisée : Tirage au sort • En zone non-standardisée : Dossier scolaire etc.
Autres	Ecole pour surdoués	• Fournir un enseignement adapté aux élèves détectés comme surdoués dans leur enfance	• Sur recommandation et délibérations du Comité de sélection

※ Vous trouverez des informations détaillées sur le site Web d'informations sur les admissions en Lycée (www.hischool.go.kr).

N.B Organisation du programme pédagogique du primaire et du secondaire

Composition des différents semestres et niveaux

- L'année scolaire en Primaire, au Collège et au Lycée est divisée en deux semestres.
 - 1^{er} semestre : Il commence le 1^{er} Mars (dans les faits, les cours débutent le 2 Mars puisque le 1^{er} est un jour férié en Corée) et se termine à une date arrêtée par la direction de l'établissement (habituellement le dernier jour des vacances d'été), décidée en fonction du nombre de jours de classe, de jours de repos et du programme en lui-même.
 - 2^e semestre : Il commence le lendemain de la fin du 1^{er} semestre et se termine à la fin du mois de Février.
- Les classes sont normalement composées d'élèves de même niveau (les niveaux 10 à 12 du Lycée), mais il est possible que des classes puissent rassembler des élèves de niveaux différents si cela s'avère nécessaire.

Nombre de jours de classe et présence

- Bien qu'il puisse y avoir quelques différences selon les établissements, la plupart des Lycées respecte **la semaine des 5 jours (de lundi à vendredi) et un minimum de 190 jours de classe par année scolaire.**
- Il faut avoir été présent aux deux tiers des jours de classe sur l'année pour pouvoir passer au niveau suivant. Cependant, **dans le cas d'un élève issu d'une famille multiculturelle transféré en cours d'année, il suffira d'avoir été présent aux deux tiers des jours de classe depuis la date du transfert.**
- L'élève n'est pas comptabilisé comme absent s'il a obtenu la permission de la direction de l'établissement ou s'il soumet les formulaires justificatifs fournis par son établissement, pour des situations particulières telles qu'une catastrophe naturelle (tremblement de terre, pluie diluvienne, tempête de neige, tsunami, etc.), une épidémie, une compétition officielle autorisée par la direction, une sortie scolaire, un échange ou une excursion inter-école, ou encore des 'classes de découverte hors-cursus' (visite d'un membre de la famille, voyage familial, etc.).
- Avant de partir pour l'une de ces 'classes de découverte hors-cursus', il faudra remplir un formulaire fourni par l'école et le présenter au professeur principal, puis au moment du retour en classe l'élève devra soumettre un bref compte-rendu sur ce qu'il a fait. Ces 'classes de découverte' sont possibles dans le cadre des règles décidées par l'établissement aussi longtemps qu'elles ne gênent pas le bon déroulement du programme scolaire, mais la durée autorisée dépend elle de chaque école.

Vacances

- Normalement, les vacances d'été commencent fin Juillet et durent 1 mois, et les vacances d'hiver durent quant à elles de début Janvier à fin Février. Certains établissements choisissent de raccourcir les vacances d'hiver et de les distinguer des vacances de printemps (deux semaines environs à la mi-Février).

Structure du programme

- Le programme pédagogique est divisé entre **le programme en lui-même et des activités créatives de découvertes.** Ces dernières, sans lien avec le programme, sont divisées en 4 catégories : activités indépendantes, activités de club, activités de volontariat, activités d'orientation.

[Catégories et activités de découvertes]

Catégories	Activités	Catégories	Activités
Activités indépendantes	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation Activités autonomes Événement Activités créatives 	Activités de club	<ul style="list-style-type: none"> Activités académiques Activités culturelles et artistiques Activités sportives Activités de travail manuel Activités en groupe
Activités de volontariat	<ul style="list-style-type: none"> Activités bénévoles Activités bénévoles à la communauté Activités de protection de l'environnement naturel Activités de la sensibilisation 	Activités d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> Activités de découverte de centre d'intérêt Activité de recherche d'informations sur les carrières Activités de planification de carrière Activités d'expérience de carrière

II

Guide de la scolarisation et du transfert²⁾

En cas de retour des enfants résidant à l'étranger ou pour les enfants de nationalité étrangère etc



Décision de scolarisation ou de transfert

Prise de contact avec le bureau de l'éducation municipal et régional compétent

[Pour consulter des informations sur la scolarisation et le transfert]

1. (Ecole primaire) | École proche de votre résidence
2. (Collège) | – Zone scolaire : le bureau de l'éducation municipal et régional est responsable.
– Répartition géographique des établissements : collège proche de votre résidence
3. (Lycée) | Lycée dont vous souhaitez l'inscription

Documents nécessaires pour une scolarisation ou un transfert³⁾

- Une demande de scolarisation ou de transfert (dans le format exigé par la ville ou la région), 1 exemplaire
- Une attestation d'entrée sur le territoire et une attestation d'enregistrement au registre des étrangers (pour attester que vous résidez sur le territoire coréen), 1 exemplaire
※ S'il vous est difficile de vous procurer les documents ci-dessus, il est possible de soumettre à la place un autre justificatif de domicile (contrat de bail immobilier ou attestation faite par un tiers).
※ Sans demander les documents ci-après, le bureau de l'éducation peut vérifier l'extrait de l'état civil et le certificat d'immatriculation des étrangers sur le site Web (www.share.go.kr) dédié au partage des informations entre les administrations.
- Tout document attestant de la scolarisation passée de votre enfant⁴⁾ (certificats de fin d'études, certificats de scolarité, bulletins de notes, etc.).

[Validation des attestations scolaires étrangères]

Type	Contenu
Validation par le site internet du ministère de l'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Un document émis par un chef d'établissement est valide sans apostille ni validation consulaire. ※ Vous pouvez trouver la liste des écoles étrangères reconnues par le ministère de l'Éducation de Corée sur son site internet (www.moe.go.kr) en suivant le menu (en coréen) → [Politiques publiques] → [Ecoles du primaire et du secondaire]. Le document s'intitule: ※ Liste des établissements scolaires étrangers reconnus (documents académiques simplifiés)
Validation par apostille	<ul style="list-style-type: none"> • Peuvent être soumis des documents qui ont été validés par la présence de l'apostille, marque d'une reconnaissance institutionnelle du pays concerné. ※ Les documents présentant une apostille sont reconnus comme ayant valeur de document officiel par la Corée sans qu'il y ait besoin de la validation consulaire.
Validation consulaire	Sont valides les documents certifiés par un organe diplomatique coréen attestant du statut d'une école dans un pays donné.
Autres cas	Tout établissement d'un pays donné peut éventuellement être reconnu (si reconnu par l'équivalent du Bureau de l'éducation du pays en question). Il faut alors soumettre une version imprimée de la liste des établissements reconnus issus du site internet du Bureau de l'éducation compétent pour le pays concerné.

- Le dossier scolaire de l'enfant dans les établissements en Corée (le cas échéant)
※ L'école doit vérifier l'historique scolaire de l'élève concerné et demander à l'école précédente le dossier scolaire.
- Certificat de vaccination⁵⁾
※ Veuillez consulter la partie « Gestion de la vaccination des étudiants transférés à l'étranger » dans le Manuel de prévention des maladies infectieuses des élèves et de réponse aux crises.
- Tout autre document demandé par le Bureau de l'éducation municipal ou régional (la vérification des documents par le Bureau de l'éducation compétent est nécessaire.)
- Par ailleurs, certains établissements peuvent aussi demander une photocopie du passeport, un extrait du livret de famille ou encore une photocopie de la carte d'identité (dans le cas d'une personne ayant acquis la nationalité coréenne), afin de vérifier les informations données.

Présentation des documents à l'établissement

Scolarisation et transfert

2) Scolarisation : première rentrée à l'année scolaire appropriée correspondant à la scolarisation obligatoire

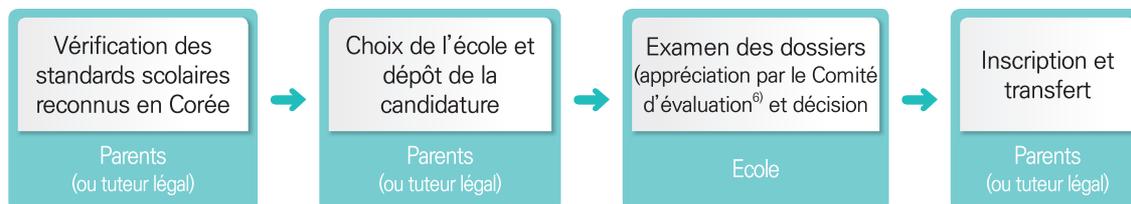
Transfert : ceux qui ne sont pas soumis à l'enseignement obligatoire et qui ont arrêté leurs études, réintègrent l'école précédente à la classe supérieure suivante de leur année scolaire ou rentrent dans une autre école.

3) Les documents demandés pour une scolarisation ou un transfert peuvent varier en fonction de la ville ou de la région du Bureau de l'éducation.

4) Ces documents doivent pouvoir attester quel type d'établissements scolaires l'enfant a fréquenté à l'étranger et préciser pour combien de temps. Quant aux certificats de fin d'études et de scolarité, ils doivent signaler le niveau concerné ainsi que la date de début et de fin de la scolarisation, et ils doivent être datés et signés par le chef d'établissement.

5) Article 27 de la « Loi sur la prévention et la gestion des maladies infectieuses » (Certificat de vaccination)

01 Guide de la scolarisation et du transfert



📌 Vérification des standards scolaires reconnus

- Les certificats scolaires obtenus à l'étranger sont reconnus par les établissements coréens recevant des demandes de scolarisation ou de transfert, sur la base suivante :
 - Achèvement d'un cycle pédagogique à **6 ans minimum** : **Reconnu comme ayant terminé la Maternelle**
 - Achèvement d'un cycle pédagogique à **9 ans minimum** : **Reconnu comme ayant terminé la Primaire**
 - Achèvement d'un cycle pédagogique à **12 ans minimum** : **Reconnu comme ayant terminé le Collège**
- Dans le cas d'un certificat scolaire émis par un établissement étranger, vous pouvez vérifier de la façon suivante si oui ou non le certificat en question est reconnu en Corée.
 - **Pour toutes les écoles étrangères reconnues par le ministère de l'Éducation**, un document est considéré valide s'il est émis par le chef d'établissement même s'il ne présente ni apostille, ni validation consulaire.
 - ※ La liste exhaustive des Ecoles primaires, Collèges et Lycées reconnus par le ministère de l'Éducation figure sur son site internet (www.moe.go.kr) dans le menu [Politiques publiques] → [Ecoles du primaire et du secondaire]
 - Dans le cas d'une école n'apparaissant pas sur cette liste, les parents (ou le tuteur légal) doivent faire reconnaître le statut de l'établissement scolaire dans le pays donné, ou bien faire valider les documents émis par une apostille ou par un service consulaire.
 - **Pour les pays signataires de la Convention Apostille** : Les documents attestant la scolarité passée de votre enfant, une fois validé par apostille, doivent être traduits en coréen et certifiés avant d'être présentés (cf. la liste des pays signataires de la Convention Apostille en [Annexe 3] p. 29).
 - **Pour les pays non-signataires de la Convention Apostille** : Les documents doivent alors être certifiés par le service consulaire d'un organe diplomatique coréen, attestant du statut de l'établissement scolaire dans le pays concerné (un cabinet juridique coréen ne peut pas réaliser cette validation).

📌 Infos utiles Qu'est-ce qu'une apostille ?

- ▶ Une apostille désigne une façon d'authentifier un document officiel sur la base d'une comparaison entre un nom et un sceau tel que décidée par la convention du même nom. On considère comme validé par apostille un document émis à l'étranger vérifié comme étant valide à l'étranger même, le document apostillé ayant alors valeur de document officiel dans l'ensemble des pays signataires de la Convention Apostille.
 - ※ Vous pourrez trouver la liste complète des pays signataires de la Convention Apostille en [Annexe 3] (p. 29).
- ▶ Comment apostiller un document?
 - ① Il vous faudra préparer les originaux (datés et signés) des documents attestant de la scolarisation de votre enfant émis par les établissements qu'il a fréquenté à l'étranger, ainsi que leur traduction certifiée.
 - ※ Le document traduit doit être certifié pour pouvoir recevoir l'apostille.
 - ② Vous devrez ensuite faire apostiller ces documents par le ministère des Affaires étrangères du pays concerné ou par une administration compétente.
 - ③ Les documents apostillés que vous soumettrez à l'école avec votre demande de scolarisation ou de transfert seront alors reconnus comme officiels.

6) En cas d'absence ou d'insuffisance des justificatifs scolaires, il est possible de demander au comité d'évaluation de l'école une délibération pour déterminer le niveau d'études.

Choix de l'école

- Il existe des écoles destinées à répondre aux besoins spécifiques des enfants issus de familles multiculturelles : des '**Ecoles multiculturelles**' proposant un enseignement adapté à ces profils-là, des établissements offrant un enseignement intensif sur la langue et la culture de Corée par le biais de '**Classes de langue coréenne**', ainsi que des écoles alternatives reconnaissant le parcours pédagogique particulier de ces élèves.
- Il est donc fortement recommandé qu'au moment de choisir l'école où votre enfant entreprendra sa scolarité ou celle où il sera transféré, vous commenciez par **vous tourner vers les Centres de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles, une école ou un Bureau de l'éducation proches de chez vous.**

[Centres municipal et régional de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles]

Nom du centre	Tel	Nom du centre	Tel
Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Séoul	02-3999-058	Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Gangwon	033-258-5524
Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Busan	051-819-7062	Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Chungbuk	043-210-2831~4
Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Daegu	053-231-3930~6	Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Chungnam	041-640-7542
Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles d'Incheon	032-420-8265~9	Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Jeonbuk	063-239-3474~5
Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Gwangju	062-380-4361	Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Jeonnam	061-640-3330
Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Daejeon	042-616-8856	Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Gyeongbuk	054-805-3264
Centre d'assistance à l'éducation multiculturelle d'Ulsan	052-255-8180	Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Gyeongnam	055-210-5161~2
Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Sejong	044-320-2414	Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Jeju	064-784-9040
Centre de soutien pour l'éducation des familles multiculturelles de Gyeonggi	031-249-0452		

Dépôt de la candidature

- Il faut visiter l'école ou le bureau de l'éducation afin de déposer les **documents requis pour une demande de scolarisation ou de transfert.**
- Les documents en question peuvent varier d'une école ou d'un Bureau de l'éducation à l'autre, mais on devrait en général vous demander les pièces suivantes.

Nom du document	Remarques
Demande de scolarisation ou de transfert	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le format exigé par l'école ou le Bureau de l'éducation de votre ville ou de votre région
Attestation d'entrée sur le territoire (ou certificat d'immatriculation des étrangers ⁷ de votre enfant	<ul style="list-style-type: none"> • sur place délivrée par les Bureaux d'immigration ou • en ligne sur le site Jeongbu 24 (www.gov.kr) (nécessaire à la clé numérique) ※ S'il vous est difficile de vous procurer les documents ci-dessus, il est possible de soumettre à la place un justificatif de domicile (contrat de bail immobilier ou une attestation d'un tiers).
Attestations de scolarisation de votre enfant à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de fin d'études ou certificat de scolarité ※ Il est nécessaire qu'ils soient validés par apostille ou légalisés par un service consulaire ※ En cas d'institutions scolaires étrangères reconnues par la Corée, l'attestation délivrée par le chef de l'établissement est acceptable. ※ Dans ce cas, les dates d'inscription et d'arrêt doivent être mentionnées avec son année de scolarité. La signature ou le cachet du chef de l'établissement est indispensable.
Certificat de vaccination	<ul style="list-style-type: none"> • Délivré sur place dans n'importe quel Centre de soin ou en ligne sur le site Jeongbu 24 (www.gov.kr) (nécessite un papier d'identité)
Autres documents pouvant être demandés par le Bureau de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletins de notes des précédentes écoles fréquentées en Corée, autorisation pour l'utilisation de vos données personnelles, photocopies du passeport, extrait du livret de famille, photocopie de la carte d'identité (dans le cas d'une personne ayant acquis la nationalité coréenne), etc.

Inscription

- L'établissement vous notifiera de l'acceptation ou du rejet de votre demande, **d'une part sur la base de l'examen des documents soumis et de l'appréciation du Comité d'évaluation du niveau scolaire**, et d'autre part en prenant en compte les éléments suivants spécifique à chaque niveau :
 - **Ecole primaire** : Proximité avec le lieu de résidence
 - **Collège** : Capacité d'accueil restante par niveau
 - **Lycée** : Approbation de la direction de l'établissement, reconnaissant que l'arrivée de l'élève ne gênera pas le bon déroulement du programme
- Une fois la scolarisation ou le transfert accepté, les parents (ou le tuteur légal) devront se rendre sur place à l'école concernée pour procéder à l'inscription.

⁷ Sans demander les documents ci-après, le bureau de l'éducation peut vérifier l'extrait de l'état civil et le certificat d'immatriculation des étrangers sur le site Web (www.share.go.kr) dédié au partage des informations entre les administrations.



Comité d'évaluation du niveau scolaire des élèves multiculturels

- Les élèves issus de familles multiculturelles qui rencontrent des difficultés à faire reconnaître leur scolarisation passée ou leur niveau scolaire lors d'une demande de transfert en Ecole primaire, en Collège ou en Lycée coréens, par exemple parce qu'il leur manque un des documents requis ou parce que ceux-ci sont incomplets, peuvent **adresser une demande d'évaluation de leur niveau** soit au **Comité d'évaluation du Bureau de l'éducation compétent**, soit directement à l'établissement compétent quand celui-ci possède son propre Comité d'évaluation.

Infos utiles les cas suivants qui ne feront pas l'objet de l'évaluation

- pour obtenir une reconnaissance de scolarité du lycée sans demander une inscription
- existence des justificatifs scolaires
- aucune preuve de difficulté relative à la justification (document incomplet, retard, erreur ne sont pas acceptable comme une cause)

- C'est aux **Comités d'évaluation du niveau scolaire** que revient la charge de déterminer le niveau scolaire des enfants issus d'un environnement multiculturel ayant du mal à faire reconnaître leur parcours scolaire, tels que **les réfugiés, les orphelins et les enfants nés dans un pays tiers**, afin de pouvoir leur attribuer une classe dans le système scolaire coréen.

Démarche pour l'évaluation du niveau scolaire

- Entrée à l'école primaire, au collège (selon la zone scolaire⁸⁾) et au lycée : demande de l'inscription à l'établissement souhaité
- Entrée au collège (selon la zone scolaire proche de résidence⁹⁾) : demande de l'inscription au bureau de l'éducation compétent

- Bien que l'évaluation du niveau scolaire des élèves issus d'une famille multiculturelle puisse être différente selon l'école ou d'un Bureau de l'éducation à l'autre, elle suit généralement le modèle ci-dessus. Les documents demandés sont les suivants :
 - Formulaire de demande d'évaluation ou détermination du niveau scolaire, 1 exemplaire
 - Copie de passeport ou de document qui montre la date de naissance, 1 exemplaire
 - Attestation certifiant l'enregistrement sur le registre des étrangers (ou de votre lieu de résidence sur le territoire coréen), 1 exemplaire (Bureaux d'immigration)
 - ※ S'il vous est difficile de vous procurer les documents ci-dessus, il est possible de soumettre à la place un autre justificatif de domicile (contrat de bail immobilier ou attestation faite par un tiers).
 - Documents attestant la scolarisation, 1 exemplaire (le cas échéant)
 - ※ Pour les documents attestant la scolarisation rédigée dans une langue étrangère autre que l'anglais, l'original et sa traduction doivent être légalisés.
- Le niveau de l'élève sera déterminé sur la base des documents fournis compris la demande d'évaluation, et elle sera tranchée en tenant compte de la répartition des âges dans le système éducatif coréen, du pays d'origine, de la longueur de la scolarité de l'élève, du niveau scolaire concret, ainsi que des souhaits émis par l'intéressé et par ses parents.
- L'évaluation du niveau scolaire passe souvent **par une évaluation écrite** pour vérifier les compétences concrètes de l'élève, et quand jugé nécessaire, **par un entretien oral**. En cas de nécessité, **une institution professionnelle tierce peut mener un test d'évaluation** pour déterminer le niveau de scolarité. Mais le résultat du test ne sera pas considéré comme un critère définitif.

8) circonscription scolaire pour admission au collège, sans tirage au sort, en tenant compte de certaines conditions comme la distance entre l'école et la résidence de l'élève

9) zone scolaire auquel appartient l'école primaire à proximité de votre résidence

III

Les programmes d'aide à la scolarité



01

Ecoles pour élèves multiculturels



▣ Ecoles multiculturelles

- Certaines écoles tout niveau confondu (Maternelles, **Ecoles primaires**, Collèges et Lycées) ont été désignées comme Ecoles multiculturelles d'une part pour renforcer la sensibilité à la multiculturalité des élèves grâce à un programme ouvert sur le monde, et d'autre part pour fournir un enseignement adapté aux élèves venant eux-mêmes d'une famille multiculturelle.
- **Programme de sensibilisation aux questions multiculturelles** : Propose un enseignement centré sur la compréhension et les échanges entre les différentes cultures, sur les citoyens du monde, sur la diversité culturelle, sur la lutte contre les préjugés et les discriminations, etc.
- **Programme adapté aux élèves issus de familles multiculturels** : Enseignement bilingue, orientation, soutien scolaire (tutorat), etc.
- Vous pouvez vous renseigner sur la localisation de ces Ecoles multiculturelles soit en vous adressant au Bureau de l'éducation municipal et régional, soit en consultant en ligne le **site web de l'enseignement multiculturel** (edu4mc.or.kr).

[Ecoles multiculturelles (Maternelles)]

- Les Ecoles multiculturelles de niveau Maternelle proposent à la fois un enseignement adapté (enseignement linguistique) aux enfants issus de familles multiculturelles, et un programme pédagogique ouvert sur le monde voulant sensibiliser l'ensemble des enfants à ces questions.
- **Enseignement linguistique** : Evaluation du niveau en langue, formation linguistique intégrale, enseignement individuel, etc.
- **Enseignement multiculturel** : Un programme mettant en avant la compréhension de l'autre et voulant renforcer la sensibilité à la multiculturalité chez les enfants, les enseignants et les parents.

[Ecoles multiculturelles (écoles primaires et collèges)]

- Les Ecoles multiculturelles de niveau primaire et de collège proposent à la fois un enseignement adapté aux enfants issus de familles multiculturelles, et un programme pédagogique ouvert sur le monde voulant sensibiliser l'ensemble des enfants (ayant un background multiculturel ou non) à ces questions.
- **Enseignement multiculturel** : à travers un enseignement du multiculturalisme en lien avec des cours et des ateliers créatifs visant à promouvoir un sens du multiculturalisme chez l'ensemble des enfants.
- **Enseignement adapté aux enfants issus de familles multiculturelles** : offre d'un enseignement adapté comme l'apprentissage de base, la recherche de carrière, le conseil et l'éducation bilingue

[Classes de langue coréenne (Maternelles)]

- Lorsqu'il y a un grand nombre d'enfants étrangers ayant des difficultés à communiquer en coréen, un cours de coréen est proposé pour offrir un enseignement intensif et ludique de la langue coréenne en lien avec le programme.
- L'éducation culturelle sera offerte telle que le cours du coréen, l'éducation de base relative au mode de vie coréen pour que les enfants issus de familles multiculturelles s'adaptent à la vie en Corée et à l'école maternelle tout en permettant de former une relation sociale avec ses camarades.

[Classes de langue coréenne (écoles primaires et collèges)]

- Lorsqu'il y a un grand nombre d'élèves qui viennent de l'étranger, une classe de langue coréenne sera créée pour offrir un enseignement adapté aux besoins.
- Compte tenu des caractéristiques linguistique et culturelle d'élèves qui viennent de l'étranger, un programme intensif lié à la culture et la langue coréenne sera offert pour faciliter l'intégration des enfants à l'école voire à la vie en Corée.
- Un enfant qui serait scolarisé dans un établissement ne proposant pas de Classe de langue coréenne pourra se tourner vers d'autres solutions de formation linguistique via un Programme d'enseignement du coréen itinérant. Il s'agit d'une initiative qui s'engage à envoyer des enseignants de coréen dans les écoles accueillant des élèves en besoin de formation linguistique.

7 Ecoles alternatives multiculturelles

- Il existe des Ecoles alternatives officielles, destinées aux élèves issus d'une famille multiculturelle ayant interrompu leur scolarité ou cherchant un enseignement adapté à leur besoin personnel.
- Les 'Ecoles alternatives multiculturelles accréditées' sont désignés et gérés par chaque bureau de l'éducation municipal et régional, donc vous pouvez consulter le bureau de l'éducation compétent pour les informations plus en détail.

[Ecoles alternatives officielles pour élèves multiculturels]

Nom de l'établissement	Niveau scolaire	Particularités	Coût
The School of Global SARANG (Guro-gu, Séoul) globalsarang.com 02-6910-1004	Primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement multilingue pour apprendre une seconde langue (coréen, anglais, chinois) • Activités parascolaires et cours d'option gratuits • Un seul niveau par classe • Cours de coréen pour les élèves hors-système 	Gratuit ※ Activités parascolaires, cours d'option et cantine inclus
	Collège	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole alternative accréditée (possibilité de rejoindre un cursus normal après avoir suivi le cursus de cette école) 	
Seoul Dasom Tourism High School (Jongno-gu, Séoul) sds.hs.kr 02-6743-0510	Lycée (Enseignement professionnel)	<ul style="list-style-type: none"> • Allie un enseignement professionnel augmentant les chances de trouver un emploi, et un enseignement du coréen renforçant la capacité d'intégration sociale • Cours normaux et cours orientés vers l'acquisition de diverses qualifications professionnelles • Cours de langue multiculturels • Organisé autour de la thématique et des services touristiques • Sélection sur examen du dossier et entretien approfondi 	Gratuit ※ Uniforme et cantine payants
Korea Polytechnics Dasom High School (Jecheon, Chungbuk) kopo.ac.kr/dasom 043-649-2800	Lycée (Enseignement professionnel)	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement technique pour les enfants issus de mariages internationaux (notamment immigrés) • Vie en dortoir pour tous les étudiants, valable dans tout le pays • 100% de réussite aux qualifications techniques nationales (entre 1 et 8 par élève) • Plus de 80% de réussite à l'embauche et à l'entrée à l'université • Classes, activités de clubs et Ecole UNESCO pour chaque niveau de maîtrise du coréen - Départements : Computer Mechanics, Plant Installation, Smart Electronic - Sélection : examen du dossier et entretien approfondi (Septembre et Décembre) - Géré par l'université Korea Polytechnics, sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et du Travail ※ Conseil d'orientation et visite de l'école possible	Gratuit ※ Frais de scolarité, dortoirs, logement, repas, activités parascolaires inclus
Incheon Hanuri School (Namdong-gu, Incheon) hannuri.icesc.kr 032-627-2250	Primaire, Collège et Lycée combinés	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole alternative accréditée à recrutement national (possibilité de rejoindre un cursus normal après avoir suivi le cursus de cette école : 6 mois pour écolier, 1 année pour collégien et lycéen) • Ecole publique (enseignants permanents) • Enseignants bilingues par la langue (chinois, russe, vietnamien, arabe, etc.) • Enseignants de la langue coréenne dans l'école primaire, le collège et le lycée • Classes en fonction du niveau du coréen • Dortoirs (de lundi à vendredi, admission à partir de la 5e année du Primaire) • Bus scolaire (uniquement les quartiers à Incheon) 	Gratuit
Hae Mill School (Hongcheon, Gangwon-do) haemillschool.gwe.ms.kr 033-433-8761	Collège	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole alternative officielle • Internat de petite taille (20 personnes) • Enseignement conjoint pour élèves multiculturels et familles coréennes • Gestion des classes qui n'est pas basé sur les niveaux par année scolaire • Cours de coréen pour les élèves immigrés • Enseignement bilingue (chinois, japonais, vietnamien) • Vie scolaire organisée par les élèves eux-mêmes (Convention Hae Mil, etc.) • Orientation professionnelle en Corée et volontariat à l'étranger 	Gratuit ※ Internat inclus

※ Les frais de cantine, d'internat, d'uniforme, et les coûts de participations aux différents programmes sont variables en fonction de la région et de l'établissement concerné.

7 Ecoles pour étrangers

- Les Ecoles pour étrangers sont des établissements créés pour fournir un enseignement adapté aux enfants de nationalité étrangère, aux enfants coréens ayant vécu au moins 3 ans à l'étranger et étant rentrés en Corée, ainsi qu'aux enfants naturalisés ayant des difficultés à s'intégrer dans le système scolaire classique à cause d'un niveau insuffisant en langue coréenne.
- Un enfant peut être admis dans ces Ecoles pour étrangers si au moins l'un de ses parents est de nationalité étrangère. Les modalités d'admission peuvent être différentes d'un établissement à l'autre, mais elles sont généralement possibles tout au long de l'année.
- Vous pourrez trouver des informations détaillées sur ces Ecoles pour étrangers, notamment sur les processus d'admission et les frais de scolarité, en ligne sur le site **International School Information** (www.isi.go.kr).

02 Soutien scolaire pour élèves multiculturels



7 Tutorat pour élèves multiculturels

- Le programme de **tutorat pour élèves multiculturels** propose de faire encadrer individuellement votre enfant par un étudiant d'université ou un autre élève multiculturel, afin de l'aider dans son adaptation à la vie scolaire coréenne et dans le développement de ses compétences d'apprentissage fondamentales. Les inscriptions à ce programme se déroulent soit directement dans les écoles, soit dans les Centres pour enfants de votre quartier.
- Les étudiants tuteurs peuvent se déplacer dans l'école fréquentée par votre enfant les jours de cours et l'aider dans ses devoirs après les classes ou pendant les vacances, à raison d'environ 20 heures par semaine (40 heures en période de vacances).

03 Aide financière à la scolarisation



7 Aide du programme Nuri pour les enfants de 3 à 5 ans

- Tout enfant ayant entre 3 et 5 ans et étant inscrit dans une Ecole maternelle a le droit de recevoir les frais de scolarité, et ce quel que soit les revenus de sa famille.
※ les enfants d'une nationalité étrangère ne sont pas concernés par cette aide financière (à l'exception des enfants réfugiés)
- Vous pouvez déclarer cette demande en vous adressant directement au Centre communautaire le plus proche de chez vous ou en ligne sur le site Bokjiro (online.bokjiro.go.kr).

7 Aide à la scolarisation pour les enfants du foyer à faibles revenus

- Les enfants éligibles pour l'aide financière susvisée et issus d'une famille à faibles revenus (bénéficiaires de pension de base, familles défavorisées, familles monoparentales) feront l'objet de soutien supplémentaire au maximum de 100 mille wons par mois.
* en y incluant d'autres cas de soutien comme l'admission précoce et la suspension de la scolarisation
- Vous pouvez déclarer cette demande en vous adressant directement au Centre communautaire le plus proche de chez vous.

7 Aide à la scolarisation pour les foyers à faibles revenus

- Les foyers à faibles revenus peuvent demander auprès des Centres communautaires de leur quartier à bénéficier d'une aide financière à la scolarisation, pour soutenir les plus démunis dans le paiement des frais de scolarité et de cantine et dans l'achat des manuels et des fournitures scolaires.
- Vous pouvez déposer votre demande en ligne soit sur le site Oneclick Application (oneclick.moe.go.kr), soit sur le site Bokjiro (online.bokjiro.go.kr). (Nécessaire de la clé électronique)

Q Infos utiles School Banking

- ▶ Si les Ecoles primaires et les Collèges, étant obligatoires, sont théoriquement gratuits en termes de frais d'inscription et de scolarité, **mais les dépenses liées à la cantine, aux sorties scolaires ou encore aux activités parascolaires sont à la charge des parents.** L'utilisation du système School Banking peut être utile, en s'occupant automatiquement du transfert des sommes nécessaires aux dates indiquées sur le compte bancaire de l'école.

04 Aide à la vie scolaire



➤ Wee Class (écoles)

- Les Wee Class, établies au sein même des écoles, sont là pour proposer des services d'aide psychologique aux élèves en situation de difficulté dans leur vie scolaire (isolement social, violence scolaire, délinquance, etc.).
- S'il n'existe pas de Wee Class dans l'établissement de votre enfant, celui-ci peut bénéficier des mêmes services en se tournant vers le Wee Center du Bureau de l'éducation dont son école dépend.

➤ Wee Center (Centre de consultation au sein de bureaux de l'éducation)

- Les Wee Center, installés dans les Bureaux de l'éducation, ont pour rôle de résoudre les problèmes fondamentaux qui n'ont pas pu être réglés par l'école elle-même, en proposant toute une série de programmes d'aide surmesures (service d'aide psychologique, formation particulière, lutte contre l'abandon des études, etc.).
- Tout élève de Primaire, de Collège ou de Lycée peut faire appel gratuitement à leurs services, et ne sera pas considéré comme absent de son école si celle-ci a donné son accord préalable.

➤ Wee School (Bureaux de l'éducation municipaux et régionaux)

- Destinées aux élèves en cours de rétablissement après avoir dû faire face à des problèmes d'une extrême gravité et à ceux ayant abandonné leurs études, des Wee School ont été mises en place dans les Bureaux de l'éducation municipaux et régionaux pour proposer toute une série de services pédagogiques accrédités, notamment un programme pédagogique alternatif en internat.

➤ Comité indépendant de lutte contre les violences scolaires

- Il existe dans chaque établissement un Comité indépendant de lutte contre les violences scolaires qui a pour mission de prévenir les cas de violences à l'école et d'intervenir quand nécessaire en servant d'intermédiaire entre les victimes et les responsables.
- Si votre enfant est victime de violences, il doit alerter les organes en charge des violences scolaires par le biais de son professeur principal ou vous pouvez vous-même saisir directement l'école pour obtenir un rendez-vous avec le Comité.

Q Infos utiles Comment réagir face à un cas de violences scolaires ?

- ▶ Est considéré comme violence scolaire tout acte ayant pour conséquence de blesser une personne physiquement ou psychologiquement ou d'endommager ses biens : blessures portées contre un autre élève à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement scolaire, agressions, séquestration, chantage, enlèvement, actes de diffamation et insultes, menaces, actions réalisées sous la contrainte, violences sexuelles, harcèlement, cyber-harcèlement, violence et obscénités via les réseaux de communication. Les actions de harcèlement banalisés réalisées sous couvert d'humour peuvent aussi être considérées comme relevant de la violence scolaire.
- ▶ Si vous êtes certains que votre enfant est victime de violence, vous devez immédiatement prendre rendez-vous avec son professeur principal et expliquer clairement la situation. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, vous pouvez appeler le Centre d'alerte des violences scolaires au ☎117 (sans numéro complémentaire sur un téléphone fixe, ou en composant l'indicatif de votre région sur un portable) qui proposera dans les plus brefs délais des solutions de secours d'urgence, de protection ou de conseil.

Annexe 1 Présentation des vidéos 'The Korean Education System and Entrance Information'



- » 'The Korean Education System and Entrance Information' est une série de 6 vidéos (20 minutes chacune environ) réalisées pour expliquer de façon simple et claire aux familles multiculturelles ayant des enfants en bas-âge ou de niveau Primaire, tout ce qui touche à la scolarisation en Corée.
- » Ces vidéos, qui cherchent à présenter le système éducatif coréen et à donner toutes les informations nécessaires sur la scolarité en Primaire, peuvent être visionnées en ligne sur le Portail sur l'enseignement multiculturel (edu4mc.or.kr), sur le Prime College Hub University (hub.knou.ac.kr) et sur le site Danuri (liveinkorea.kr).
- » Réalisées en coréen, des sous-titres sont disponibles dans 5 langues différentes (anglais, chinois, japonais, russe et vietnamien).

No	Titre	Mots-clés	Vidéo
1	Voulez-vous en savoir plus sur les écoles coréennes ?	Garderies, Ecole maternelle, Système scolaire, Institution universitaire d'éducation, Ecole obligatoire	
2	Que faut-il préparer pour une admission en Primaire ?	Demande de scolarisation, Rendez-vous préparatoire, Salle de garde, Activités parascolaires, Correspondance avec les parents	
3	A quoi ressemble une journée et une année en Ecole primaire ?	Moments importants, Matières étudiées, Emploi du temps, Cantine, Sorties scolaires, Vacances d'été, Fête du sport, Vacances intermédiaires	
4	Comment préparer mon enfant à la vie scolaire en Primaire ?	Vie scolaire, Fournitures scolaires, Carnet de correspondance, Bus scolaire, Prévention des accidents	
5	Comment superviser et aider pour les devoirs à la maison ?	Supervision, Devoirs, Dictée, Journal, Lecture de livres, Evaluation des performances	
6	Que se passe-t-il une fois l'Ecole primaire terminée ?	Programme après la fin du Primaire, Aptitude, Scolarisation, Parcours scolaire, Emploi, Certifications professionnelles, Recherche d'informations	



[Lexique lié à la scolarité en Maternelle(exemple)]

Mot	Définition
원아 (Elève de maternelle)	Désigne un enfant envoyé en Ecole maternelle, qu'il fréquentera entre l'âge de 3 ans et son entrée en Primaire (généralement à l'âge de 5 ans)
학부모 (Parent d'élève)	Le mot désigne les parents d'un élève, particulièrement sa mère mais cela peut aussi faire référence à un tuteur légal quel qu'il soit.
등원 (Début des classes)	Le moment où commence les activités pédagogiques une fois l'élève arrivé à l'Ecole maternelle.
하원 (Fin des classes)	Le moment où l'élève rentre chez lui une fois les activités pédagogiques terminées.
놀이 (Jeux)	Les jeux à l'école maternelle sont composés d'une part des activités dans la salle de classe (lego, jeu de rôle, art, musique, langue, arithmétique, science, etc.) et d'autre part des activités en extérieur (en aire de jeux, activités physiques, en bac à sable et à eau, découverte de nature, etc.). Parfois les enfants mènent ces deux activités en même temps dans la journée.
급식 (Cantine)	Le déjeuner fournit à l'élève par l'Ecole.
가정통신문 (Correspondance avec les parents)	Notification écrite en rapport à des informations à transmettre aux parents concernant les activités de l'Ecole.
방과후 과정 (activités parascolaires)	Cela englobe toutes les activités parascolaires y compris la garderie de l'école maternelle.
아침, 저녁, 온종일 돌봄 (Garderie du matin, du soir ou durant toute la journée)	Désigne la garde des enfants, composée de moment de détente ou d'activités pédagogiques, prenant place avant ou après les heures de classes, destinée à aider les familles monoparentales ou celles dont les deux parents travaillent.(Les heures varient selon l'école maternelle)
방과후 교사 (Enseignant parascolaire)	Enseignant responsable des activités parascolaires prenant place une fois les classes terminées.
원장 (Directeur)	L'administrateur responsable de la gestion de l'Ecole maternelle.
원감 (Directeur adjoint)	L'administrateur en second ayant la charge d'assister le Directeur dans ses fonctions de gestion de l'Ecole maternelle.
교원능력개발평가 (학부모만족도조사) (Evaluation du développement des compétences des enseignants)(enquête de satisfaction auprès des parents)	Enquête sur le taux de satisfaction vis-à-vis du travail des enseignants, du Directeur et du Directeur adjoint, réalisée en ligne.
유치원운영위원회 (Comité de gestion)	Entité composée de représentants de l'Ecole et de représentant des parents d'élève, dont le rôle est de discuter et d'émettre un avis sur ce qui touche aux activités pédagogiques de l'établissement.
원비 (Frais de scolarité)	Somme fixe à donner à l'Ecole maternelle pour qu'elle puisse assurer ses activités pédagogiques.
행정실 (Secrétariat)	Entité administrative en charge de la gestion financière liées aux frais de scolarité et aux activités de découverte.

Annexe 2 Lexique lié à la vie scolaire



[Lexique lié à la scolarité en Maternelle(exemple)]

Mot	Définition
스쿨뱅킹 (School Banking)	(School Banking)Système de transfert automatique entre le compte bancaire des parents d'élève et celui de l'Ecole, pour le paiement d'activités ponctuelles (comme les sorties scolaires).
유아 모집 (Recrutement des enfants)	Désigne l'ensemble du processus d'envoi des Demandes de scolarisation, de loterie et d'inscription par lequel il faut passer pour faire admettre son enfant en Ecole maternelle.
오리엔테이션 (Orientation)	(Orientation)Séance de présentation pour les parents des nouveaux élèves, introduisant le programme pédagogique et les principaux événements organisés par l'Ecole.
입학식 (Cérémonie de rentrée)	Cérémonie rassemblant l'ensemble des nouveaux élèves au moment de leur première rentrée en Ecole maternelle.
현장체험학습 (Classes de découverte)	Classes d'observation et d'expérimentation personnelle en contexte, servant de matière à l'apprentissage.
운동회 (Fête du sport)	Événement rassemblant les élèves et leurs parents pour une compétition sportive amicale.
학부모상담 (Rencontres parents/ professeur)	Rencontre entre les parents d'élève et le professeur principal de leur enfant, visant à répondre à toute question potentielle sur la vie scolaire de l'établissement ou à régler les éventuels problèmes qui se seraient présentés.
학부모 공개수업 (Classes ouvertes)	Classes ouvertes auxquelles les parents d'élèves sont invités à participer.
방학 (Vacances)	Période de repos prévue à la fin de chaque semestre et de chaque année scolaire, à savoir en été et en hiver (vacances d'été, vacances d'hiver, vacances de printemps).
개학식 (Cérémonie de reprise des classes)	Cérémonie organisée au moment de la reprise des classes après une période de vacances.
개원기념일 (Anniversaire de l'Ecole)	Anniversaire célébrant chaque année la création de l'établissement fréquenté, durant lequel il n'y a pas classe.
재량휴업일 (Jours de repos)	Jours de repos où les classes ne sont pas assurées, choisis à la discrétion de chaque établissement.
졸업식 (Cérémonie de fin d'études)	Cérémonie réalisée une fois le programme fixe terminé, durant laquelle l'élève se voit remettre son Certificat de fin d'Ecole maternelle.
수료식 (Cérémonie de fin d'année)	Cérémonie réalisée à la fin de chaque année scolaire.

※ Le lexique ci-dessus peut parfois être quelque peu différent selon la région ou l'école.



[Lexique lié à la scolarité en Primaire (exemple)]

Mot	Définition
주간 (Semaine de cours)	Période d'une semaine, allant du lundi au dimanche.
학기 (Semestre)	Division d'une année scolaire en deux semestres, allant généralement de Mars à Août, puis de Septembre à Février.
전학 (Transfert)	Quand un élève quitte l'école qu'il fréquente pour s'inscrire dans une autre.
학교생활기록부 (Dossier scolaire)	Document dans lequel sont consignés tous les éléments importants liés à la scolarité et au développement physique, intellectuel, émotionnel et social de l'élève.
생활통지표 (Bulletin scolaire)	Document remis à la fin du semestre, dans lequel sont consignées des informations liées à la vie scolaire de l'élève (comme son relevé de présence, l'avancement dans le programme, etc.).
출석인정결석 (Absences non- consignées)	Fait référence aux situations où une absence scolaire n'est pas considérée comme telle, par exemple à l'occasion d'un mariage ou d'un décès familial, d'une épidémie officielle, ou encore d'une 'expérience pédagogique en famille'.
알림장 (Carnet de correspondance)	Carnet dans lequel le professeur principal inscrit toutes les informations sur l'Ecole ou sur le programme pédagogique qu'il souhaite transmettre aux parents d'élèves.
가정통신문 (Correspondance avec les parents)	Notification écrite d'informations à faire passer aux parents d'élèves concernant les activités scolaires.
주간학습 안내장 (Bulletin hebdomadaire)	Bulletin communiqué chaque semaine où figurent l'emploi du temps, les devoirs à préparer, les événements scolaires et toute autre information que le professeur principal juge importante.
수행평가 (Evaluation des performances)	Méthode d'évaluation des performances ou des productions de l'élève via des exercices diversifiés (discussions, débats, expériences pratiques, observations, auto-évaluations ou évaluations par ses camarades, etc.), visant à s'assurer que celui-ci ait bien acquis les connaissances, les compétences et les comportements travaillés en classe.
개인정보활용 동의서 (Autorisation pour l'utilisation des données personnelles)	Document visant à obtenir l'accord des parents d'élèves pour pouvoir utiliser les informations personnelles de leur enfant dans le cadre des activités pédagogiques de l'Ecole.
방과후교실 (Classes parascolaires)	Activités pédagogiques qui peuvent prendre diverses formes, prenant place une fois les cours normaux terminés.
건강검진 (Contrôle médicale)	Contrôle médical organisé dans un hôpital désigné par l'Ecole pour les 1e et les 4e année, visant à s'assurer de la bonne santé des élèves.
구강검진 (Contrôle de l'hygiène dentaire)	Visite obligatoire chez un dentiste désigné par l'Ecole pour les 2e, 3e, 5e et 6e année, visant à s'assurer de la bonne hygiène dentaire des élèves.
신체발달검사 (Contrôle du développement corporel de l'élève)	Examen médical visant à s'assurer du bon développement corporel de l'enfant par la mesure de données comme sa taille et son poids.
도서대출증 (Carte de bibliothèque)	Carte permettant d'emprunter des livres à la bibliothèque de l'Ecole.
학교운영위원회 (Comité de gestion)	Entité composée de représentants de l'établissement, de représentant des parents d'élève et de membres de la communauté locale, intervenant à titre consultatif sur les questions liées à la gestion de l'école et aux activités pédagogiques.
학교전담경찰관 (Officier de la Police scolaire)	Désigne un officier de police attaché à l'établissement travaillant à prévenir et à empêcher les violences scolaires, ainsi qu'à sensibiliser élèves et parents sur ces questions.

Annexe 2 Lexique lié à la vie scolaire



[Lexique lié à la scolarité en Primaire (exemple)]

Mot	Définition
입학식 (Cérémonie de rentrée)	Cérémonie rassemblant l'ensemble des nouveaux élèves au moment de la rentrée en première année d'Ecole primaire.
학급 인원선거 (Election des Délégués de classe)	Événement durant lequel chaque classe choisit ses représentants (Délégué et Vice-Délégué) par le biais d'une élection.
전교어린이임원선거 (Election des Représentants des élèves)	Événement durant lequel chaque école choisit ses représentants (Représentant des élèves et Vice-Représentant des élèves) par le biais d'une élection.
현장체험학습 (Classes de découverte)	Activités scolaires destinées à acquérir des connaissances et des informations par la découverte et l'expérimentation directe sur le terrain, servant de matière à l'apprentissage (ex. : Classes de découvertes d'Été et du Printemps, sorties scolaire, découverte d'un métier, etc.).
교외체험학습 (Classes de découverte hors-cursus)	Activités de découvertes centrées sur l'expérimentation directe, les expériences culturelles et les études de terrain, organisées de façon autonome par l'élève avec l'accord préalable de la direction de son Ecole (ex. : excursion culturelle, voyage familial, visite à des proches ou à de la famille âgée, etc.).
운동회 (Fête du sport)	Événement rassemblant un grand nombre d'élèves pour une compétition sportive amicale.
수학여행 (Sorties scolaires)	Excursion de plusieurs jours avec le professeur principal ayant pour but de donner l'opportunité aux élèves de découvrir par eux-mêmes ce que la nature et la culture a à offrir.
야영수련활동 (Activités d'initiation au camping)	Activités de camping en extérieur (montagne, plage) visant à cultiver la personnalité et l'esprit des élèves.
개교기념일 (Anniversaire de l'Ecole)	Anniversaire célébrant chaque année la création de l'établissement fréquenté, durant lequel il n'y a pas classe.
재량휴업일 (Jours de repos)	Jours de repos où les classes ne sont pas assurées, choisis à la discrétion de chaque établissement.
학부모 총회 (Assemblée des parents d'élèves)	Rassemblement de parents d'élève destiné à présenter les uns aux autres les activités pédagogiques de chaque école et à discuter de la gestion des établissements.
학부모 상담 (Rencontres parents/ professeur)	Rencontre entre les parents d'élève et le professeur principal de leur enfant, visant à répondre aux questions potentielles sur la vie scolaire de l'établissement ou à régler les éventuels problèmes qui se seraient présentés.
학부모 공개수업 (Classes ouvertes aux parents)	Classes ouvertes auxquelles les parents d'élèves sont invités à participer.
방학 (Vacances)	Période de repos prévue à la fin de chaque semestre et de chaque année scolaire, à savoir en été et en hiver (vacances d'été, vacances d'hiver, vacances de printemps).
개학식 (Cérémonie de reprise des classes)	Cérémonie organisée au moment de la reprise des classes après une période de vacances.
학예회 (Fête des arts)	Événement pédagogique durant lequel ont lieu dans l'école des expositions artistiques, des conférences ou encore des concours d'œuvres d'art.
종업식 (Cérémonie de clôture)	Cérémonie organisée à la fin de chaque année scolaire.
졸업식 (Cérémonie de fin d'études)	Cérémonie réalisée une fois que les 6 années du programme de Primaire sont terminées, durant laquelle l'élève se voit remettre son Certificat de fin de Primaire.

※ Le lexique ci-dessus peut parfois être quelque peu différent selon la région ou l'école.



[Lexique lié à la scolarité en Collège et Lycée (exemple)]

Mot	Définition
교과 (Matières)	Sujets enseignés à l'école.
교과서 (Manuel scolaire)	Livre permettant d'étudier les matières au programme.
창의적체험활동 (Activités créatives de découverte)	Activités extra-curriculaires divisées en 4 catégories : activités indépendantes, activités de club, activités de volontariat et activités d'orientation.
학교학생기록부 (Dossier scolaire)	Document dans lequel sont consignés tous les éléments importants liés à la scolarité et au développement physique, intellectuel, émotionnel et social de l'élève.
내신 (Bulletin de notes)	Document contenant l'ensemble des notes de l'élève durant sa scolarité (notes des contrôles, des évaluations des performances, des évaluations écrites, etc.).
수행평가 (Evaluation des performances)	Méthode d'évaluation des performances ou des productions de l'élève via des exercices divers et variés (discussions, débats, expériences pratiques, observations, auto-évaluations ou évaluations par ses camarades, etc.), visant à s'assurer que celui-ci ait bien acquis les connaissances, les compétences et les comportements travaillés en classe.
실기 (Examen pratique)	Désigne un certain type d'examens portant sur des matières techniques (art, musique, sport) exigeant des exercices adaptés : dessiner un croquis, jouer un instrument, sauter en longueur, courir une certaine distance, etc.
영어듣기평가 (Contrôle de compréhension orale en langue anglaise)	Examen public organisé deux fois par an dans 17 Bureaux de l'éducation à travers le pays, portant sur la compréhension orale de l'anglais et comptant dans l'évaluation des performances en langue anglaise.
중간고사 (Examen de mi-semestre)	Examen organisé par l'Ecole en milieu de semestre.
기말고사 (Examen de fin de semestre)	Examen organisé par l'Ecole en fin de semestre.
모의고사 (Examen blanc)	Examen qui ne compte pas dans le bulletin de notes, destiné à se tester à l'avance et à préparer l'examen national d'entrée dans l'enseignement supérieur.
정시 (Admission classique à l'université)	Sélection des admissions à l'université basée sur les résultats à l'examen national d'entrée dans l'enseignement supérieur.
수시 (Admission continue à l'université)	Sélection des admissions à l'université qui met l'accent sur les notes obtenues au Lycée et sur la scolarité de l'élève dans sa globalité.
동아리 (Clubs scolaires)	(C.A : Club activity) Activités de groupe réalisées entre étudiants partageant les mêmes intérêts ou les mêmes loisirs sur des créneaux horaires dédiés à cet effet par l'école.
자율동아리 (Clubs indépendants)	Activités de groupe réalisées entre étudiants partageant les mêmes intérêts ou les mêmes loisirs en-dehors des créneaux horaires dédiés à cet effet par l'école.

Annexe 2 Lexique lié à la vie scolaire



[Lexique lié à la scolarité en Collège et Lycée (exemple)]

Mot	Définition
이동수업 (Cours spéciaux)	Cours suivi dans une salle spécifique (salle d'art, d'anglais, de mathématiques, etc.) et non pas dans la salle de classe habituelle.
학급회의 (Conseil de classe)	Réunion entre camarade d'une même classe sur un créneau horaire dédié à cet effet par l'Ecole.
학생회 (Conseil des élèves)	Entité réunissant les représentants des élèves ayant pour fonction de récolter et de discuter des différentes opinions des élèves sur des questions liées à la vie scolaire de l'établissement.
학부모총회 (Assemblée des parents d'élèves)	Rassemblement de parents d'élève destiné à discuter de la gestion des établissements scolaires.
방과후학교 (Classes parascolaires)	Cours facultatifs organisés après la fin officielle des classes.
자기주도학습 (Classes autogérées)	Classes d'études autonomes.
봉사활동 (Activités de volontariat)	Activités servant l'intérêt public ou ayant un impact positif sur la société, entreprises de façon volontaire soit individuellement, soit au sein d'une association scolaire.
현장체험학습 (Classes de découverte)	Activités scolaires destinées à acquérir des connaissances et des informations par la découverte et l'expérimentation directe sur le terrain, servant de matière à l'apprentissage (ex. : Classes de découvertes d'Été et du Printemps, sorties scolaire, découverte d'un métier, etc.).
교외체험학습 (Classes de découverte hors-cursus)	Activités de découvertes centrées sur l'expérimentation directe, les expériences culturelles et les études de terrain, organisées de façon autonome par l'élève avec l'accord préalable de la direction de son Ecole (ex. : excursion culturelle, voyage familial, visite à des proches ou à de la famille âgée, etc.).
재량휴업일 (Jours de repos)	Jours de repos où les classes ne sont pas assurées, choisis à la discrétion de chaque établissement.
자유학기제 (Système du semestre libre)	Système permettant à des collégiens de recevoir une formation professionnelle reposant sur des activités de découverte d'un métier ou sur des cours pratiques, en lieu et place des examens de mi et de fin de semestre.
학교폭력 (Violence scolaire)	Désigne toute violence physique ou psychologique, qu'il s'agisse de blessures portées contre un autre élève à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement scolaire, d'agression, de séquestration, de chantage, d'enlèvement, d'actes de diffamation ou d'insultes, de menaces, d'actions réalisées sous la contrainte, de violences sexuelles, de harcèlement, de violence ou d'obscénités via les réseaux de communication, ou encore de cyber-harcèlement.
주번(학급도우미) (Chargé des tâches collectives)(chargé d'assistance de la classe)	Elève qui aura la charge des tâches collectives de la classe à une date décidée par l'ensemble de ses camarades.

※ Le lexique ci-dessus peut parfois être quelque peu différent selon la région ou l'école.



[Pays signataires de la Convention Apostille]

(A la date du 23/06/2019, 118 pays adhérents)

Continent	Pays signataires
Asie-Océanie (19)	Australie, Inde, Mongolie, Brunei, certaines régions autonomes de Chine (Macao, Hong Kong) Corée du Sud, Îles Cook, Îles Fidji, Îles Marshall, Japon, Maurice, Niué, Nouvelle Zélande, Palau, Philippines, Samoa, Tadjikistan, Tonga, Vanuatu
Europe (52)	Albanie, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Biélorussie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Maltes, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Russie, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Kirghizstan, Macédoine, Ukraine, Royaume-Uni, Arménie, Moldavie, Liechtenstein, Saint-Marin, Kazakhstan, Ouzbékistan, Kosovo
Amérique du Nord (1)	États-Unis (y compris Guam, île Maury, Puerto Rico, Saipan)
Amérique du Sud et Centrale (30)	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Mexique, Panama, Suriname, Venezuela, Belize, Colombie, Dominique, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Grenade, Honduras, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Pérou, Trinité-et-Tobago, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Niévé, Costa Rica, Uruguay, Nicaragua, Paraguay, Brésil, Chili, Guatemala, Bolivie, Guyane
Afrique (12)	Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Lesotho, Liberia, Namibie, Sao Tomé et Príncipe, Eswatini (anciennement Swaziland), Malawi, Cap-Vert, Seychelles, Tunisie
Moyen-Orient (4)	Bahreïn, Israël, Maroc, Oman
Total	118 pays

※ [source] site web Apostille (www.apostille.go.kr)

※ Une liste mise à jour des pays signataires de la Convention Apostille peut être trouvée sur le site Safe Overseas [overseas travelling \(www.0404.go.kr\)](http://overseas.travelling.go.kr) du ministère des Affaires étrangères, dans le menu → [Service consulaire /Visa] → [Service consulaire].

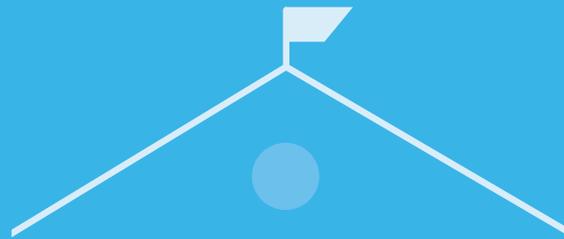
PM2020-85

Guide relatif à l'inscription scolaire
pour les parents d'élèves d'une famille

Envoyer ses enfants à l'école

Éditeur	Directeur Yun, Yeo Kak
Publié	Décembre 2020
Maison d'édition	Institut national de formation permanente (National institute for lifelong education)
Adresse	8ème étage, 14 Cheonggyecheon-ro , Jung-gu , Séoul
Téléphone	02-3780-9784
Fax	02-3780-9959
Site web	www.edu4mc.or.kr
Design/ impression	kncgaram 02-2279-7857

Cette brochure a été produite dans le cadre du « Projet d'information sur le transfert scolaire des enfants de la famille multiculturelle 2020 » mené par le ministère de l'Éducation et l'Institut national de formation permanente. Le droit d'auteur de ce matériel appartient au ministère de l'Éducation, à l'Institut national de formation permanente ainsi qu'aux 17 bureaux de l'éducation municipaux et régionaux qui sont des organisations mandatées.



Guide relatif à l'inscription scolaire
pour les parents d'élèves d'une famille
multiculturelle

Envoyer ses enfants à l'école



Bureau de l'éducation de Séoul

Bureau de l'éducation d'Incheon

Bureau de l'éducation d'Ulsan

Bureau d'éducation de Gangwon-do

Bureau de l'éducation de Jeollabuk-do

Bureau de l'éducation de Gyeongsangnam-do

Bureau de l'éducation de Busan

Bureau de l'éducation de Gwangju

Bureau de l'éducation de Sejong

Bureau de l'éducation de Chungcheongbuk-do

Bureau de l'éducation de Jeollanam-do

Bureau de l'éducation de Jeju

Bureau de l'éducation de Daegu

Bureau de l'éducation de Daejeon

Bureau de l'éducation de Gyeonggi-do

Bureau de l'éducation de Chungcheongnam-do

Bureau de l'éducation de Gyeongsangbuk-do